



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Polynesie : presse

Question écrite n° 11188

Texte de la question

M Alexandre Leontieff attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur le prix de vente extremement eleve de la presse metropolitaine en Polynesie francaise, ce qui dissuade la population de s'informer. Considerant que le cout du transport aerien a une incidence tres importante sur ces prix de vente et qu'aucune aide a la diffusion n'existe actuellement, il lui demande d'etudier la possibilite de faire beneficier la Polynesie du fonds d'aide a l'expansion de la presse francaise a l'etranger, tel qu'il existe pour le transport de journaux et periodiques metropolitains a destination des pays etrangers.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est tout a fait conscient des difficultes que rencontre la presse metropolitaine pour sa diffusion dans les departements et territoires d'outre-mer, notamment en Polynesie francaise. L'utilisation des credits du fonds d'aide a l'expansion de la presse francaise a l'etranger pour diminuer les prix de vente de la presse metropolitaine en Polynesie francaise serait contraire a la vocation du fonds. Par contre, la creation eventuelle d'une aide permettant d'alleger le cout de transport aerien de la presse d'information politique et generale vers les departements et territoires d'outre-mer et de favoriser ainsi la diffusion de la presse dans les DOM-TOM fait actuellement l'objet d'etudes au sein du Gouvernement. Toutefois, une aide de cette nature ne serait pas susceptible de supprimer totalement la difference des prix de vente de la presse entre la metropole et la Polynesie francaise, en raison de l'importance des taxes perçues par le Gouvernement du territoire de la Polynesie francaise, lors de l'entree des publications metropolitaines sur le territoire.

Données clés

Auteur : [M. L'ontieff Alexandre](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11188

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 1989, page 1432